

Délibération n°2022-03-10a

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.8

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
**Candidature à des appels à projets ou manifestation d'intérêt de
l'ADEME : Contrat d'Objectif Territorial**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	63
Pouvoirs	11
Votants	74

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 1^{er} juin 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Meymac.

Franck Rebuzzi est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Beaumont Didier	à	Franck Rebuzzi	Gruat Xavier	à	Stéphanie Gautier
Bodeveix Jean-Pierre	à	Éric Ziolo	Miermont Dominique	à	Monique Jabiol
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Parrain Céline	à	Tony Cornelissen
Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Devallière Sébastien	à	Michèle Valibus	Talvard Françoise	à	Elisabeth Ventadour
Gibouret-Lambert Aurélie	à	Jean-Marc Michelon			

- **Élus excusés :**

Bauvy Claude ; Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Briquet Isabelle ; Calla Tony ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel (représenté) ; Coutaud Pierre ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy ; Guitard Jean-Pierre ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Lacrocq Michel ; Le Gall Nathalie ; Le Royer Sandrine ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Peyraud Stéphane ; Picano Carole (représentée) ; Picard Nadine ; Ribeiro Sophie ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Délibération n°2022-03-10a

Vu le projet de territoire de Haute-Corrèze Communauté qui s'appuie notamment sur la volonté d'être et de demeurer un « territoire préservé » soucieux de protéger et de valoriser ses richesses et un « territoire responsable » afin d'assurer un avenir durable à Haute-Corrèze Communauté ;

Le président rappelle que l'ADEME accompagne les territoires engagés dans une dynamique de développement durable au travers d'un contrat d'objectif territorial qui formalise l'engagement de la collectivité au travers du financement pluriannuel d'ingénierie et le suivi d'un plan d'action co-établi sur la base d'un diagnostic partagé des enjeux et ambition du territoire.

Ce contrat d'objectif territorial est notamment composé d'objectifs ambitieux dans 9 domaines de coopérations thématiques traduits en objectifs triennaux qui sont :

1. Performance énergétique et écologique du bâtiment
2. Mobilité décarbonée des biens et des personnes
3. Production et consommation responsables : l'économie circulaire
4. Energies renouvelables, réseaux intelligents et stockage de l'énergie
5. Adaptation au changement climatique
6. Qualité de l'air
7. Préservation de la biodiversité et stockage du carbone dans les sols
8. Urbanisme durable
9. Recherche, développement et innovation pour accélérer la TEE

Le projet de territoire de Haute-Corrèze Communauté s'inscrit dans cette ambition de développement durable et raisonné de son territoire, notamment au travers de sa volonté d'être et de demeurer un « territoire préservé » soucieux de protéger et de valoriser ses richesses, et un « territoire responsable » afin d'assurer un avenir durable à Haute-Corrèze Communauté.

Aussi, il apparaît fondé pour Haute-Corrèze Communauté de s'engager dans cette démarche portée par l'ADEME et l'Etat.

La participation attendue de l'ADEME, si la candidature de Haute-Corrèze Communauté était retenue, pourrait s'élever à :

- 75 000 Euros la première année,
- 225 000 Euros sur trois ans par la suite.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la candidature de Haute-Corrèze Communauté au contrat d'objectif territorial auprès de l'Etat et de l'ADEME ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

A l'unanimité	
Votants	74
Pour	74
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 8 juin 2022

Le président,
Pierre Chevalier

